

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	7 (1919)
Heft:	78
Artikel:	Les femmes et les partis politiques : [1ère partie]
Autor:	Rigaud, Rose
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-254900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Alliance nationale qui a inscrit à sa première ligne de son programme, depuis sa création qui remonte à vingt ans, les intérêts généraux des femmes suisses, s'est occupée de l'amélioration de la situation de la femme dans la famille et dans la société; elle a fait, à cet effet, une étude spéciale des différents projets de lois soumis, Messieurs, à vos délibérations, a présenté à plusieurs reprises aux autorités des postulats dont bon nombre ont été pris en considération, soit qu'il s'agit de l'unification du Code civil, soit du projet de Code pénal fédéral, de la loi d'assurances maladie et accident, soit de la révision de la loi fédérale sur les fabriques.

L'Alliance n'avait pas jusqu'ici pris position dans la question du suffrage, se contentant de l'étudier, de faire à son sujet, auprès des femmes elles-mêmes, une enquête intéressante.

Mais en présence des changements déjà accomplis, ou à la veille de s'accomplir, dans la plupart des grands pays qui nous entourent, les femmes suisses ont senti que, pour elles aussi, l'heure est venue de prendre leur part des devoirs et des responsabilités du temps présent, d'être associées plus directement aux destinées de leur patrie. La semence de liberté qui fut déposée au cœur du peuple suisse lors du serment du Rütli et qui a trouvé son expression dans ce Pacte fédéral de 1291, qui, dans sa fruste grandeur, contient en germe tous les grands principes de la Société des Nations, ne peut pas ne pas porter ses fruits, tous ses fruits. Nos Constitutions successives, en donnant une base de plus en plus large aux droits populaires, ne peuvent pas ne pas aboutir à la réforme qui conférera à la moitié du peuple suisse le droit de vote et d'éligibilité. Les femmes suisses, Messieurs, aimeraient tenir leurs nouveaux droits du geste de justice et de générosité des représentants de leur peuple, plutôt que d'une clause possible des statuts qui seront à la base de la Société des Nations, que le monde attend.

Nous ne croyons pas être moins préparées que ne le sont les femmes d'autres pays aux tâches nouvelles qui seront les nôtres. Cela a toujours été l'honneur et la gloire de notre petit pays que de faire à l'instruction publique, dont bénéficient également les deux sexes, des sacrifices presque hors de proportion avec l'étendue de son territoire.

Permettez-nous de vous dire encore, Messieurs, que la catastrophe mondiale dont notre pays a été le spectateur à la fois ému et impuissant, nous a démontré jusqu'à l'évidence la nécessité, l'absolue nécessité d'introduire dans la vie et dans le gouvernement des nations un principe nouveau, un principe humain. De même qu'il faut à une famille non seulement un père mais une mère, il faut à cette famille agrandie qu'est la nation, aux côtés de l'homme la femme, la mère, si l'on veut éviter le retour des douleurs sans nom auxquelles nous venons d'assister.

Dans cette Société nouvelle que nous appelons de nos voeux, le dernier mot ne doit pas être à la force, mais à l'entente de tous — hommes et femmes — pour le bien de tous, et, dans ce domaine, notre petit pays, pour être fidèle à ses traditions les plus sacrées, ne peut pas rester en arrière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Membres de l'Assemblée fédérale, l'expression de notre respectueuse considération.

Genève, Mars 1919.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses,

*La présidente, P. CHAPONNIÈRE-CHAIX.
La secrétaire, A. DU PASQUIER.*

Les femmes et les partis politiques

Il est difficile, à cet heure, de traiter de l'organisation des forces féminines en vue de l'exercice du droit de vote. Les cadres des partis historiques craquent. Soit qu'ayant partiellement réalisé le programme primitif, ils n'eussent pas su l'élargir au fur et à mesure des besoins, soit qu'entrainés par le courant ils se fussent écartés de leur principe, ils paraissaient de plus en plus ces dernières années être des formes survivantes à la pensée qui les avait créées, comme si l'esprit quittait le corps.

Les événements de novembre 1918, en dressant en face d'eux le parti socialiste, menaçant, les ont obligés à un examen sérieux de leurs ressources, matérielles et morales. Ils sondent leurs

bases, revisent leur programme, dressent la liste des concessions possibles, précisent le sens des mots et des formules du dictionnaire politique.

Des mains se tendent, se cherchent, se refusent, se serrent par-dessus les anciennes barrières. Ici, rompt des liens presque séculaires, mais devenus compromettants, des amis d'autrefois se tournent le dos; là, de vieux ennemis se réconcilient; ailleurs, ils se regardent, récapitulent les griefs anciens; puis, mesurant le pardon à la grandeur du danger commun, repartent chacun de leur côté.

De la droite jusqu'ici conservatrice, des mains même se tendent vers l'extrême-gauche, dans une intention conciliante, dans un désir honnête de collaboration, dans un geste où il y a de la générosité, de l'abnégation et de l'instinct de conservation.

Si les pages qui suivent n'ont pas attendu pour paraître que les cadres des partis se soient consolidés, c'est que cette consolidation n'est pas l'œuvre d'un jour; c'est que les femmes, pouvant être appelées d'un moment à l'autre à choisir leur terrain, se sentent pressées de s'orienter; c'est que cette étude porte essentiellement sur le principe même des associations politiques; c'est, qu'enfin, en tant qu'elle traite des gouvernements actuellement constitués, elle n'a d'autre but ni d'autre prétention que de fournir une sommaire introduction au nouveau chapitre de l'histoire des partis qui s'ouvre à l'époque actuelle.

A mesure que s'approche l'heure de l'émancipation politique des femmes, et celle-ci paraît très proche dans certains cantons, la question se pose plus pressante aux suffragistes convaincues, à celles qui ont répondu d'elles et de leurs concitoyennes devant l'opinion : quelle sera l'attitude des femmes à l'égard des partis politiques? Mais si cette question demande une solution rapide, c'est une des plus délicates à soulever devant un auditoire non encore fermement acquis à la cause de l'émancipation féminine. Pour beaucoup des intéressées, l'association seule de ces mots paraît être la justification de leur répugnance instinctive ou de leurs préventions les plus fortes à l'égard du droit du vote des femmes. « Je ne veux pas me mêler de politique », telle est la formule de résistance qu'oppose régulièrement le réfractaire aux prises avec la propagande féministe. Rassurer, en affirmant que dire paisiblement son mot dans les affaires de la communauté n'est pas se « mêler de politique », est le premier et traditionnel mouvement de la tactique suffragiste.

Si c'est un habile mouvement d'approche, il ne dissimule pas nécessairement un piège, ces mots ayant une valeur fort négative, et ayant pris, avec le temps, une puissance évocatrice dont il est parfaitement légitime de chercher à les dépouiller. Car la politique, c'est pour elles les antagonismes irréductibles, les discussions sans fin et sans espoir, parce que chacun se croit tenu, non de s'éclairer, mais de prouver qu'il a raison, l'attachement obstiné à une couleur plus qu'à une idée, l'échanges d'injures par la voix d'une presse toujours partielle, montée en temps d'élection à son diapason le plus aigu, puis la cacophonie finale des cortèges ralliant au son des fanfares, sous des bannières de couleurs diverses, des citoyens prêts à s'entredéchirer pour le grand bien de la patrie.

Ces mots, dépouillés de leur redoutable prestige, il n'en reste pas moins, et il faut se l'avouer quand on pénètre au cœur de la question, qu'user de son droit de vote avec intelligence, en conscience, et avec la volonté de le rendre efficace, c'est cependant, dans une certaine mesure, « se mêler de politique ». Pour qui ne voit pas dans la possession du bulletin civique une satisfaction d'ordre purement moral, une reconnaissance de son

titre de citoyen, avec la considération qui s'attache à celui qui confère des mandats, mais un moyen d'action, d'influence, l'exercice même partiel du droit de vote demande une connaissance des conditions politiques, des besoins sociaux, des possibilités de développement, qui ne va pas sans supposer chez la femme de nouvelles et sérieuses préoccupations.

Même la lutte antialcoolique, dans laquelle la femme a hâte de prendre place, subordonne ses moyens d'action aux grands principes politiques ou économiques qui régissent les programmes des partis constitués. Pour les uns, elle prendra la forme de la lutte contre le paupérisme, envisagé comme la principale source du mal dans les classes ouvrières. Les impôts indirects, monopoles, interdictions ou limitations de vente, pourraient trouver auprès des gens également acquis à la cause de la tempérance un accueil qu'influencerait des principes de liberté de commerce ou d'industrie ou d'opposition ferme à toute imposition indirecte.

L'exercice du droit de vote le plus conscientieux, mais sans programme général ni idée directrice, au hasard des lumières et de l'inspiration du moment risquerait bien de produire les résultats les plus discordants, l'œuvre la plus incohérente et par conséquent la moins efficace.

Or, qui dit programme politique, économique, social, dit *parti politique*.

C'est presque un acte de courage pour des femmes, même pour celles qui revendiquent le plus ardemment le droit de vote, d'envisager l'éventualité de faire partie de groupements politiques, surtout des groupements constitués, par conséquent mixtes, et déjà compromis par leurs bruyants antécédents aux yeux des ménagères réservées et paisibles. C'est une nouvelle et décisive étape dans la carrière d'une suffragiste. C'est aussi une affirmation du sérieux avec lequel elle réclame le bulletin de vote et de la volonté qu'elle a de s'en servir en conscience.

La femme, en général, est réfractaire à l'idée de se ranger sous une étiquette politique quelconque; et cela, par instinct, pour tout ce qui, dans son tempérament, la différencie de l'homme.

Individualiste de nature, elle a peur de l'enrégimentation; peur du contact, de l'emprise des autres sur son indépendance de pensée et d'action; peur des conflits d'opinion dans le sein du parti; peur des adversaires dans les luttes périodiques qui précèdent les élections; peur de la discipline, qu'elle confond avec la contrainte parce qu'elle n'est jamais très sûre de se l'être imposée à elle-même; peur des responsabilités collectives; peur des violences faites à sa réserve; peur du bruit, peur de tout et de tous, mais surtout d'elle-même, de sa sensibilité, de l'incapacité qu'elle se reconnaît à lutter sur le terrain exclusif des idées sans s'engager de sentiment; peur d'un système nerveux qui, plus délicat et plus vibrant que celui de l'homme, lui fait recevoir tous les coups en plein cœur et non seulement à l'endroit où ils ont été portés.

Outre cette répugnance instinctive, la femme a encore contre les groupements politiques des griefs qui l'honorent et que les partis ont trop souvent justifiés : la subordination des principes aux intérêts de classe, de région ou de coterie; les principes employés à couvrir, à dissimuler, à justifier d'égoïstes compétitions; prostitués aux besoins les plus divers, pliés à toutes les exigences de l'heure, sacrifiés au désir de la popularité, à la passion du pouvoir; servant de devise à un drapeau à l'abri duquel se donne l'assaut aux charges, aux emplois, et désignant l'endroit où l'on a le plus de chances d'être loin des pertes, et près des profits; enfin, les manifestations d'une presse dont le

dernier souci est d'être juste, d'essayer de comprendre et de tirer les leçons des choses; qui paraît s'être donné à tâche de déformer les faits, de les tordre pour les tourner invariablement à la confusion de l'adversaire, à la louange des hommes dont elle est le porte-voix et auxquels la vie qui se déroule semble n'avoir rien d'autre à apporter que la conviction de leur sagesse et de leur vertu.

C'est même pour réagir contre un système qui, à leurs yeux, fait prévaloir dans la politique d'un pays la volonté d'une minorité que groupe la similitude des intérêts, que plusieurs femmes sont devenues suffragistes. Elles espèrent qu'un afflux nouveau d'électeurs non classés et indépendants de tempérament transportera la politique du cadre des partis dans celui de la conscience individuelle, opposant ainsi, aux ambitions d'un petit nombre de dirigeants un puissant contrepoids.

Il y a, dans cette conception, beaucoup de délicatesse morale, un peu de naïveté, paraît-il, et une forte part d'inexpérience.

Bien que le régime des partis ait été condamné par de savants théoriciens du droit public, qu'il soit toujours mieux porté de le flétrir que de s'en faire l'apologiste, et que jamais rêveur n'ait eu l'idée d'en faire un rouage de la cité idéale, il n'existe aucune société où les citoyens exercent isolément leur droit de vote; et si l'usage universel est un argument qui peut servir en politique comme on l'emploie en religion pour en démontrer la nécessité, il faut en conclure que les associations politiques sont nécessaires à la vie d'un Etat. « On est prêt à mourir pour son parti, dit M. Sidney Law, mais rarement on le loue... Depuis le grand duc de Malborough qui, vers le crépuscule de sa carrière, déclarait qu'il ne désirait rien au monde si ce n'est de vivre dans un pays où les noms détestés de Whig et de Tory seraient inconnus, jusqu'à l'heure présente, s'est produit un courant ininterrompu de critiques et de condamnations. Aucun sentiment n'a plus de chances de soulever les applaudissements dans une réunion publique que cette déclaration: « Ceci, M. le Président, n'est pas une question de parti et je n'ai pas l'intention de traiter la question au point de vue d'un parti. » Cependant; la division en partis est, en fait, essentielle pour le fonctionnement de notre machine constitutionnelle.

Il n'est pas besoin, en effet, d'une longue expérience de la vie de sociétés pour se rendre compte que, partout où s'agitent de grands intérêts, il ne tarde pas à se dessiner des tendances diverses, des nuances dans la manière de concevoir l'avenir, des divergences d'opinion sur les moyens à employer pour le réaliser; ou même, indépendamment du but et des moyens, il ne tarde pas à se dessiner entre membres d'un même groupement des différences d'allure, les uns étant plus hardis, plus impatients d'arriver, les autres plus prudents, plus pondérés; ceux-ci, plus disposés aux atermoiements, aux compromis, ceux-là plus intrasigents, plus radicaux.

Ces courants ne se marquent pas, d'habitude, en temps de vie tranquille, en état de repos, mais au moment où s'impose l'action, où les circonstances la pressent.

Si ces courants se créent dans des sociétés particulières, où tous les constituants ont des droits égaux et des intérêts similaires, combien ne seront-ils pas plus naturels dans ces grandes associations qu'on appelle des Etats, où les uns jouissent d'avantages que convoitent les autres, où se heurtent des intérêts de classe ou des intérêts économiques rivaux, et où les positions acquises déterminent pour ainsi dire l'état de lutte; dans ces sociétés en perpétuel devenir, emportées par une force irrésistible et fatale que l'on nomme le progrès?

Les voies qui s'ouvrent à chaque tournant de l'histoire étant

peu nombreuses, les intérêts les plus généraux se groupant sous quelques chefs seulement, il se produit naturellement, forcément, automatiquement, quelques grands groupements qui cherchent à agir de toute la force commune dans l'avantage de chacun des particuliers.

En politique, comme ailleurs, l'union fait la force: la faculté d'agir étant subordonnée au nombre, même à la possession d'une majorité, il n'est pas d'action possible en dehors des associations; et il n'est point d'association possible sans le sacrifice des intérêts secondaires aux intérêts primordiaux, sans l'abandon de quelques droits individuels au profit de la collectivité. Or, si la liberté consiste dans la faculté d'agir, et non dans la liberté de penser, qui n'a jamais été contestée à personne, les partis qui donnent la force ne sont pas pour ceux qui les constituent des instruments d'oppression.

Supprimez tous les groupements politiques, à la première grande question qui surgira, il s'en constituera de nouveaux.

Il est donc impossible pour ceux qui désirent voter non seulement pour le vain plaisir de faire acte de souverain en mettant un morceau de papier dans l'urne de demeurer isolés.

Cela n'est pas même matériellement réalisable en matière d'élection là où est appliqué le système de la représentation proportionnelle, qui fonctionne dans plusieurs cantons et dont le principe vient d'être admis pour les élections du Conseil National.

Dans le canton de Neuchâtel, d'après la loi électorale de 1916, une liste de candidats n'est valable que si elle réunit le 10 % de la totalité des suffrages (art. 77). Ici, l'action individuelle n'est plus possible, et les listes neutres, présentées par de petites fractions, risquent fort de ne pas réunir le quorum. Alors, pour avoir voulu faire mieux que bien, pour avoir refusé de choisir dans les limites du possible, des électeurs perdent non seulement leur voix, mais contribuent peut-être de ce fait à donner la majorité à celui de tous les partis qu'ils auraient le moins tenu à favoriser.

Il est si généralement reconnu que l'indépendance absolue en politique équivaut à la non existence que les isolés sont une petite minorité. Les quelques députés (il y en a sept) qui font actuellement partie du Conseil National sans se rattacher à aucun groupement doivent leur siège, soit au fait qu'ils servent une grande idée, un grand intérêt économique — c'est le cas de M. Gelpke de Bâle, représentant la question de la navigation du Rhin — soit au fait, qu'ayant longtemps appartenu à des groupements politiques, ils bénéficient de la notoriété qu'ils y ont acquise. Il en est ainsi, entre autres, pour MM. Bossi, du Tessin et Sigg, de Genève, anciens chefs radical et socialiste.

Quant aux isolés, il y a parmi eux des gens qu'a rebutés la malpropreté de la cuisine politique et qui ont désespéré d'y porter remède; quelques-uns dominant les partis par la grandeur de leur idéal patriotique, comme ils dominent la masse des hommes par la hauteur de leur personnalité morale, la puissance et l'indépendance de leur pensée, la faculté qu'ils ont de l'exprimer; voix écoutées, qui ont pénétré parfois jusqu'au plus profond des consciences, mais qui, cherchant à retremper le sentiment national aux sources mêmes de la vie spirituelle, font œuvre d'éducateur, de moraliste, mais ne sauraient déterminer l'action politique.¹

Les autres sont des intellectuels, ayant de la société une conception qui leur est propre, puisée plus dans les livres que dans l'expérience, esprits plus portés à la spéculation qu'à l'action, et qui, ne trouvant dans aucun programme ce qu'ils

appellent de leurs vœux, préfèrent se condamner à l'impuissance plutôt que de faire des transactions. Quelle que soit leur valeur individuelle, ou la valeur de leur contribution au monde des idées, ils sont, tant par le nombre qu'ils représentent que par leur influence sur la vie des Etats, une quantité peu appréciable.

Il n'est pas à prévoir que la majorité des femmes rentrent dans cette dernière catégorie et se tiennent à l'écart des groupements par crainte de transiger avec l'idée politique et sociale qu'elles portent au dedans d'elles. Il est peu probable que chacune de ces électrices fraîchement créées apporte en naissant un système régulièrement construit, avec programme d'action, qui lui demeure si sacré dans ses nuances infinies qu'il lui soit impossible d'en rencontrer un pareil dans le cerveau d'un de ses concitoyens ou d'une de ses concitoyennes.

Il faudra donc que la femme renonce à son rêve d'exercer son droit de vote comme on résout, dans le recueillement de la vie intérieure, une question de conscience. Ou plutôt, il faudra qu'elle arrive, en se mêlant aux autres, à se former pour ainsi dire une conscience collective, moins riche de tons que la conscience individuelle, mais aux harmonies plus sonores. Il faudra que, sans se mentir à elle-même, et sans trahir son idéal moral, qu'elle le simplifie, le redresse, le grandisse ou l'achève dans la vie de l'association, en le mesurant aux besoins, aux justes aspirations des autres. Ce sera peut-être pour elle le moyen de sortir de ce subjectivisme étroit qui n'est pas sans rapport avec l'égoïsme personnel ou l'égoïsme de famille.

(A suivre.)

Rose RIGAUD.

L'Exposition de la Société suisse des Femmes peintres et sculpteurs

Le spacieux vestibule de la « Kunsthalle » de Berne a été réservé à l'art appliquéd. Juste en face de l'entrée, une grande vitrine est consacrée à la reliure: remarquons surtout le travail précieux et soigné de Mles Raymond (Morges), Sarow et Opprecht (Zurich), Merz (Aarau). Dans les vitrines du pourtour, nous pouvons admirer des ouvrages brodés, battiqués, tissés, aux couleurs vives quoique harmonieuses; les belles dentelles de M^e Würsten (Genève) et de la Société de Dentellerie gruyérienne. Les verreries de M^e Porto (Genève) frappent par leur délicatesse, tandis que la série des poteries de M^e Lauterburg (Langenthal) charment par la simplicité de leur forme et la distinction des motifs. En quittant ce hall, on garde l'impression que l'art appliquéd est un riche champ de travail pour les aptitudes et les dons de la femme.

Passons dans la salle principale. Les places d'honneur sont occupées par quelques peintres du XVII^{me}, XVIII^{me} et XIX^{me} siècles: des artistes sérieuses qui ont su prendre leur place parmi les peintres de renom. Des portraitistes comme Anna Waser, M^mes Munier-Romilly, Lardy-Dufour, Emilie Forchhammer, Clara de Rappard, nous font faire la connaissance de leurs contemporains, que nous voyons vivre.

Les portraits d'aujourd'hui sont forcément très différents d'allure. Tant par le métier que par la conception, ils s'adaptent aux exigences du caractère moderne. Nommons ici quelques artistes qui nous paraissent avoir approfondi le problème psychologique: Louise-Catherine Breslau (Paris), par ses pastels légers et souples; Regina Conti (Lugano), dans le portrait d'une dame spirituelle, dont la main à elle seule est un document; Anna Hug (Zurich), qui rend si bien le caractère original de son modèle; Else Thomann (Buchholz-Zurich), par son travail d'une simplification qui dénote une grande maîtrise.

Les tableaux de composition sont peu nombreux. Le plus important est une *Pieta* d'expression poignante de Hélène Dahm (Zurich), une de celles qui marchent de front avec les novateurs de notre temps. Le *Pierrot, dans le Vent et la Nuit*, de Nina Richard (Zurich), est une composition suggestive.

Le paysage, la nature morte jouent un rôle prépondérant. Charmant coins de pays, jardins ensoleillés, lacs sombres ou prés verdissants, tout est représenté par les procédés les plus divers. Marguerite

¹ Nous pensons tout particulièrement ici à l'auteur de *Die Neue Schweiz*.